



**Compte rendu de la commission « Inondations et sécheresse » du
27/09/2010**

Le lundi vingt sept septembre 2010 à 14h30, la commission « Inondations et sécheresse » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie de St Barthélémy, sous la direction de la Présidente de commission, Mme Jeannette Prétot.

Etaient présents :

Date de la convocation : 10 septembre 2010

Mme PRETOT Jeannette, Présidente de la commission « Inondations et sécheresse » - Représentante de l'académie de l'eau - Conseillère municipale à Mouroux - Membre du Conseil d'Administration de l'AESN, représentant les collectivités territoriales / **M. LILLEMANN Claude et M. JAMET Serge**, Représentants de la commune de Chauffry / **M. HUBERT Pierre et M. BOULLOT Alain**, Représentants de la commune de Beton-Bazoches / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de la commune de Oyes, de Marne Nature Environnement et du conservatoire d'espace naturels de Champagne Ardenne / **Mme RAVET Anne-Marie**, Vice Présidente du Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Grand Morin Aval / **M. Daniel JACQUIER**, Maire de Le Gault Soigny / **M. POTTIN Claude et M. LA GRECA Michel**, Représentants de la mairie de Jouarre / **M. GEORGES Olivier**, Représentant de la commune de La Chapelle Moutils / **M. RUIZ**, Représentant du Syndicat d'adduction d'eau potable de Boissy le Chatel Chauffry / **M. AVANZINI Serge**, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Crécy la Chapelle et représentant de la Fédération de Pêche de Seine et Marne / **Mme MORATELLI Christine**, Vice-Présidente du Comité Départemental de canoë-kayak de Seine et Marne / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **M. STEINMANN Emmanuel**, Représentant de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie / **Mme VERGNOL Marylène**, Représentante du Conseil Général 77-Direction de l'eau et de l'environnement / **Mme TALLEC Gaëlle**, Représentante du Cemagref / **M. MARRACQ Nicolas**, Représentant de l'Entente Marne / **Mme BIDEL Améline**, Représentante de la chambre d'agriculture de la Marne / **M. ROYER Laurent**, Représentant de la chambre d'agriculture de Seine et Marne / **Mme CARRE Catherine**, Représentante de l'université Paris 1 / **Mme GALLIER Pascale et M. GUISEFFI Angelo**, Représentants de la DDT de Seine et Marne / **M. CARRAGE Simon**, Représentant de l'IAU Ile de France.

Absents excusés : **M. REVOILE Roger**, Président de la CLE du SAGE des Deux Morin - Président du syndicat de la vallée du Haut Morin / **M. DECROIX Jean Pierre et M. DENIEUL Elvis**, Représentants de l'Agence de l'Eau / **M. KOENIG**, Représentant de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie / **Mme HENNIAUX Emile**, Animatrice du contrat global du canton de Charly / **M. BILLARD Hervé**, Maire de Tréfol.

Ordre du jour :

1. Intérêt de la phase « Diagnostic »
2. Diagnostic sur les inondations
3. Atouts et faiblesses du territoire
4. Perception des différents acteurs sur les thématiques "inondations" et "risques naturels liés à l'eau"

Mme PRETOT, Présidente de la commission « inondations et sécheresse », remercie les acteurs présents à cette réunion de s'être déplacés. Elle insiste également sur le fait que toutes les données présentées dans cette commission doivent être validées par la commission afin d'éviter tous oublis et toutes erreurs.

Certaines thématiques étant apparus plusieurs fois au cours de la réunion, les remarques faites ont été regroupées par thème afin de faciliter la lecture.

Remarques concernant l'agriculture

M. JAMET explique que le week-end du 15 août il est tombé 100mm de pluie et qu'il n'y a pas eu d'inondation. Il y a plusieurs années cela n'aurait pas été le cas. Ce phénomène est à mettre en relation avec les efforts mis en œuvre par le secteur agricole et notamment la mise en place de bandes enherbées.

Il précise également que les réseaux de drainage facilitent l'écoulement de l'eau au sein des différents horizons du sol et permettent de stocker un certain volume d'eau dans le sol. Ils limitent ainsi le ruissellement.

Mme DE BELLEFON tient à rappeler que le drainage, quand les exutoires ont lieu à proximité des rivières, facilite les transferts de nitrates à la rivière qui détériore la qualité de l'eau.

M. GUISEFFI souligne le fait que les drains détournent une partie de l'eau infiltrée vers un exutoire et qu'ils limitent ainsi la recharge des nappes.

M. JAMET souligne que le mode de culture a évolué au cours du temps. Le territoire a été dominé par l'élevage, puis par la céréaliculture et maintenant on tend de plus en plus vers les oléagineux.

Mme. TALLEC précise qu'il existe des modèles où l'on peut faire varier les espèces cultivées et le travail du sol afin d'évaluer leur impact sur le ruissellement.

M. GEORGES souligne qu'il est important de préserver les maisons et les personnes contre les inondations. Toutefois lorsque l'on crée des aménagements visant à limiter les inondations dans les zones à enjeux il est nécessaire de prendre en compte les parcelles qui risquent d'être impactées par ces aménagements. Il ne faut pas oublier que si les cultures peuvent supporter d'être « noyées » pendant une journée, au delà on aura plus de dégâts et l'activité économique de l'agriculteur en pâtira.

M. AVANZINI précise qu'avant il n'y avait pas de cultures au bord des rivières mais des prairies et que les agriculteurs ont pris des risques en cultivant aux abords immédiats des cours d'eau.

Remarques concernant les eaux pluviales et le ruissellement

M. JAMET ajoute que sur le territoire on a une réelle problématique concernant les eaux pluviales car celles-ci sont peu traitées et qu'elles sont des vecteurs de pollution.

M. LA GRECA précise que le coût de l'assainissement des eaux pluviales est relativement cher.

Remarques concernant les ouvrages hydrauliques

Mme MORATELLI ajoute que la gestion non coordonnée des vannages impacte les niveaux d'eau. A certains endroits le niveau d'eau est alors trop faible pour permettre le passage de canoës. De plus, il y a des problèmes de sécurité lorsque les vannes ne sont ouvertes qu'à moitié.

M. GEORGES encourage la mise en place d'un programme de gestion des vannages. L'ouverture en hivers permettrait le libre écoulement des eaux, et la fermeture en été permettrait de maintenir un certain niveau d'eau en période d'étiage. Ceci faciliterait également la procédure d'ouverture des vannages.

M. STEINMANN pense que la modélisation du fonctionnement des vannages et de leur rôle en période de crue pourrait être utile pour la réalisation du PAGD.

M. MARRACQ ajoute que la modélisation s'effectue sur une crue précise et qu'il est difficile d'utiliser la modélisation pour prévoir l'avenir. Il serait intéressant de réaliser une carte des écoulements préférentiels.

M. LA GRECA aimerait savoir quels seront les niveaux d'eau si tous les ouvrages étaient arasés.

Mme RAVET explique que si l'ouverture des vannes en début de crue sur le Grand Morin se déroule relativement bien et a lieu au bon moment c'est en partie grâce à l'expérience « intuitive » des présidents et vices présidents des syndicats en présence.

Mme PRETOT s'interroge sur le fait de transmettre la compétence de la gestion des vannages aux services de la préfecture et la police de l'eau ne serait pas plus judicieuse et plus efficace.

Remarques concernant les bassins de rétention

Mme RAVET précise que le syndicat d'aménagement et d'entretien du Grand Morin a en projet de réaliser des bassins de rétention sur le ru de Vaudessart et celui de la fosse aux coqs en amont des zones sensibles aux inondations. Mme RAVET estime qu'il est plus judicieux de créer plusieurs petits bassins de retenue plutôt qu'un grand.

M. AVANZINI tient à ajouter qu'il ne faut pas stocker l'eau trop longtemps dans les bassins de rétention car celle-ci va se réchauffer ce qui aura un impact sur la qualité de l'eau. Il précise qu'il faut chercher à ralentir les écoulements par la mise en place de microbarrages par exemple plutôt que de stocker l'eau.

Remarques concernant la rivière (ripisylve, berges, espaces de mobilité...)

Mme RAVET explique également que l'entretien de certains rus par le syndicat a été arrêté car l'eau transitait plus rapidement vers le Grand Morin et accentuait les inondations.

Mme DE BELLEFON indique qu'il est nécessaire d'enlever les gros embâcles et les arbres qui risquent de tomber dans la rivière. Cependant il est nécessaire de conserver de petits embâcles qui sont bénéfiques pour la faune aquatique.

M. LA GRECA souligne la contradiction qui réside entre la politique actuelle de l'eau qui consiste à laisser la rivière divaguer librement et les efforts réalisés par les collectivités pour la maîtriser.

M. LA GRECA précise également que la formation d'embâcles au niveau des ouvrages hydrauliques dégrade les vannages.

M. AVANZINI précise que la variation du niveau d'eau fragilise les berges, notamment celles qui sont en surplomb et à la première inondation, les berges s'effondrent.

M. MARRACQ tient à rappeler que le Petit Morin comme le Grand Morin sont des rivières qui ont perdu leurs caractères naturels et que par conséquent on oublie qu'il est naturel qu'une rivière déborde. Il faut essayer de rendre à la rivière son caractère naturel et sa liberté.

Mme RAVET précise qu'il y a un certain nombre de zones patrimoniales le long des rivières qu'il faut conserver et que par conséquent on ne peut pas rendre son caractère naturel à la rivière sur la totalité de son linéaire.

Mme DE BELLEFON souligne que le Petit comme le Grand Morin ont un espace de mobilité de limité.

M. AVANZINI précise que le droit de passage n'est pas respecté sur la zone non domaniale de l'aval du Grand Morin. Un certain nombre de clôtures jouent le rôle de barrages limitant l'expansion latérale des crues.

Remarques concernant les actions mis en place par les acteurs de l'eau pour limiter les inondations

Mme DE BELLEFON indique qu'une station de mesure a été récemment mis en place sur le Petit Morin au Thoul Trosnay. Les données ne sont actuellement pas télétransmises. Si le SAGE conclue de l'importance de connaître les débits en temps réels du Petit Morin afin d'anticiper les inondations sur cette rivière, ces données pourront être télétransmises et alimenter ainsi le réseau « vigicrue ».

M. STEINMANN aimerait savoir si les actions mises en œuvres par les différentes collectivités fonctionnent (PPRI, bassin de rétention, balise de crues...) et aimerait connaître le nombre de communes qui disposent d'un plan communal de sauvegarde.

M. JAMET indique qu'un certain nombre de communes ne sont pas d'accord avec les zonages du PPRI de la vallée du Grand Morin.

M. LA GRECA souligne les problèmes de communication entre les syndicats de rivière du Petit Morin, ce qui limite la mise en place d'actions plus globale.

M. GUISEFFI encourage le regroupement des maîtres d'ouvrages.

Mme PRETOT faire part de ses efforts pour que le modèle STRATEAU soit mis en place sur le territoire du SAGE par l'Agence de l'eau. Cet outil d'analyse stratégique et de prospective sur les bilans demandes/ressources en eau a pour finalité de permettre aux acteurs locaux d'intégrer la contrainte eau dans leurs stratégies locales.

Mme MORATELLI affirme qu'il est nécessaire d'associer tous les acteurs de l'eau lors de l'étude et de la réalisation d'un projet afin d'avoir une vision d'ensemble du territoire.

Remarques concernant le SAGE

M. JAMET souligne le peu d'élus présent aux commissions thématiques.

M. LA GRECA s'inquiète du fait que la mise en œuvre des actions définis dans le SAGE soit freinée par des problèmes financiers.

M. AVANZINI souligne que la création du future PNR de la Brie et de deux Morin sera bénéfique pour la mise en œuvre du SAGE.

Mme VERGNOL indique que de nombreuses subventions accordées pour la restauration du milieu naturel sont mal connus des maîtres d'ouvrages

Autres remarques

M. GUISEFFI demande que le pourcentage de zones urbanisées apparaisse dans le rapport diagnostic.

M. JAMET souhaite ajouter qu'une des faiblesses du territoire est l'augmentation de la population qui entraîne une urbanisation et une imperméabilisation croissantes.